L’évaluation périodique des programmes d’études à HEC Montréal

Avril 2008

CREPUQ
CONFÉRENCE DES RECTEURS
ET DES PRINCIPAUX
DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC

Numéro de publication : 2008.02
Dépôt légal – 2e trimestre 2008
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 978-2-89574-054-4

© Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, 2008

AVANT-PROPOS

La Politique des établissements universitaires du Québec relative à l'évaluation périodique des programmes existants (ci-après désignée la **Politique**) a été adoptée dans une perspective d'imputabilité par le Conseil d'administration de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec en 1991. Cette **Politique** confirme que chaque établissement est responsable de ses programmes d'études et qu'à ce titre, chacun s'est doté d'une politique d'évaluation qui satisfait à des conditions et à des normes minimales, reconnues adéquates et conformes aux exigences de qualité et de pertinence que la société québécoise rattache à la formation universitaire.

La création de la Commission de vérification de l'évaluation des programmes (CVEP) est liée à l'adoption de cette politique cadre. Le mandat de la Commission est, en effet, de vérifier la conformité du contenu des politiques et des pratiques institutionnelles d'évaluation périodique des programmes avec le but, les étapes, les critères et les modalités d'évaluation établis en vertu de la **Politique**. La Commission jouit, pour ce faire, d'une autonomie pleine et entière : les recommandations qu'elle formule s'adressent à l'établissement concerné et elles ne sont assujetties à l'approbation d'aucune instance de la CREPUQ.

La Commission applique une procédure qui se déroule en trois temps : l'analyse de la documentation institutionnelle, l'examen de quelques dossiers complets d'évaluation de programmes sélectionnés en collaboration avec l'établissement qui accueille ensuite ses membres, et l'élaboration du rapport de vérification selon des modalités qui permettent de conserver le dialogue établi et d'assurer des suites à ses recommandations.

La Commission a déjà complété une première ronde de travaux qui l'a amenée à vérifier ainsi l'ensemble des politiques et des pratiques institutionnelles d'évaluation périodique des programmes. Le bilan de cette opération a conduit la CREPUQ à apporter des ajustements au libellé de la **Politique**, adoptés par son Conseil d'administration en septembre 2000.

À cette occasion, la Commission a élaboré un Guide d'accompagnement à la **Politique** et elle a remplacé ce document par un Guide d'application, au mois de mai 2004.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 7

1. RÉSUMÉ DE LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE 9

1.1 DÉROULEMENT DU PROCESSUS 9
1.2 LES CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES 12

2. OBSERVATIONS DE LA COMMISSION 13

2.1 LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE 13
2.2 LA MISE EN APPLICATION DU PROCESSUS 14

RECOMMANDATIONS 17

CONCLUSION 15

ANNEXES

Annexe I Membres de la Commission de vérification de l'évaluation des programmes
Annexe II Liste des principaux documents consultés
Annexe III Déroulement de la visite de la Commission de vérification de l'évaluation des programmes à HEC Montréal
Annexe IV Liste des rapports produits par la Commission de vérification de l'évaluation des programmes depuis 2001

INTRODUCTION

La Commission poursuit et termine le deuxième cycle de ses travaux avec la vérification du processus d'évaluation périodique des programmes d'un dix-septième établissement du système universitaire québécois, soit HEC Montréal.

La première partie du présent rapport résume la *Politique d'évaluation périodique des programmes d'enseignement* de HEC Montréal, qui a été adoptée par le Conseil pédagogique de l'École en novembre 2005.

La politique est accompagnée d'un *Guide d'application de la politique d'évaluation périodique des programmes d'enseignement*, daté du 15 décembre 2006.

La deuxième partie du rapport présente les observations de la Commission. Celles-ci s'appuient sur l'examen de la politique institutionnelle et du dossier d'évaluation du programme de MBA.

Les observations de la Commission tiennent également compte des renseignements recueillis lors de la visite de HEC Montréal, qui a eu lieu le mardi 22 janvier 2008. À cette occasion, la Commission a rencontré des membres de la direction universitaire, des professeurs[1], des analystes qui ont participé au processus d'évaluation périodique à divers titres. Elle a également rencontré une étudiante et un diplômé qui ont participé à l'évaluation périodique du programme de MBA. La Commission a ainsi pu compléter son analyse et formuler quelques suggestions et recommandations susceptibles d'améliorer le processus d'évaluation périodique des programmes en vigueur dans l'établissement.

[1] Dans le présent rapport, le masculin est utilisé chaque fois qu'un terme désigne une fonction professionnelle, sans intention discriminatoire et uniquement pour alléger le texte.

1. RÉSUMÉ DE LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE

La *Politique d'évaluation périodique des programmes d'enseignement* de HEC Montréal a été adoptée par le Conseil pédagogique de l'établissement en novembre 2005. Elle privilégie une approche d'évaluation par programme. La politique prévoit que tous les programmes de grade et tous les programmes courts de certificats et de D.E.S.S. font l'objet d'une évaluation périodique. Le regroupement des évaluations est à la discrétion de l'École et se fait entre autres en fonction du cycle d'études et des synergies entre les programmes. Le cycle d'évaluation périodique des programmes est de dix ans.

En ce qui concerne l'évaluation des programmes conjoints, la politique prévoit qu'elle est effectuée conformément aux modalités décrites dans les protocoles d'entente liant les universités participantes.

1.1 DÉROULEMENT DU PROCESSUS

Les instances décisionnelles de l'École, principalement la Direction générale et le Conseil pédagogique, sont engagées dans le processus d'évaluation périodique et en soutiennent la démarche. La mise en oeuvre du processus d'évaluation périodique de HEC Montréal est sous la responsabilité de la Direction adjointe, qui supervise le Secrétariat des évaluations périodiques. Le Secrétariat, qui comprend un professeur et un secrétaire administratif, est chargé des aspects opérationnels du processus d'évaluation et il gère les guides et la documentation qui orientent la démarche.

L'établissement du calendrier d'évaluation périodique prend en considération plusieurs aspects dont la durée du cycle, l'évaluation des programmes courts (certificats et D.E.S.S), les agréments et l'évaluation des services d'enseignement. Le Secrétariat des évaluations périodiques est responsable de la mise en œuvre du calendrier que la Direction de l'École peut modifier, sur approbation du Conseil pédagogique.

La politique institutionnelle stipule que le rapport d'autoévaluation, le(s) rapport(s) des experts externes et le rapport final d'évaluation constituent les trois produits de l'évaluation périodique dont découlent des recommandations sous forme de plan d'action. Il est prévu dans la politique, notamment en raison des travaux liés à l'agrément, que ces produits demeurent simples et succincts.

Une étape préliminaire au processus d'évaluation périodique d'un programme consiste à cerner l'objet d'étude afin de limiter l'étendue de l'autoévaluation à des questions d'orientation particulières. La Direction de l'École et le Comité de direction, avec la collaboration du Conseil pédagogique, sont responsables de cette étape.

L'AUTOÉVALUATION

L'autoévaluation est sous la responsabilité du Comité d'évaluation périodique (CEP). Celui-ci est formé dans les mois précédant l'évaluation et composé du directeur du programme concerné et d'un groupe de collaborateurs approuvé par

la Direction de l'École. La politique prévoit la participation d'un étudiant et d'un diplômé pour la rédaction du rapport d'autoévaluation[2]. Le CEP sollicite également au besoin la participation d'un chargé de cours, d'un chargé d'enseignement ou d'un attaché d'enseignement dans le cas où leur contribution au programme est prépondérante.

Le Comité d'évaluation périodique est chargé de produire le rapport d'autoévaluation sur la base des données disponibles qu'il a commandées ou sur la base de celles qui lui ont été fournies par la Recherche institutionnelle. Dans son rapport, le Comité doit dresser un portrait du programme évalué, en faire ressortir les faits saillants, l'évolution au cours des dernières années et l'adéquation du programme au regard des critères établis ; il doit également mettre l'accent sur les questions d'orientation préalablement identifiées par la direction. La politique indique que l'analyse doit être succincte et porter sur la qualité et la pertinence du programme.

Le CEP a aussi la responsabilité de commenter les observations et les recommandations des experts externes, de formuler ses propres recommandations et de soumettre son rapport au Comité institutionnel d'évaluation périodique des programmes.

L'INTERVENTION DES EXPERTS EXTERNES

Les deux experts externes sont des personnes du milieu universitaire dont la compétence dans le champ d'études ou dans la discipline du programme est reconnue et dont l'indépendance est assurée : ils ne doivent pas entretenir ou avoir entretenu de lien d'emploi avec l'École ni être en situation de conflit d'intérêts ou en apparence de conflit d'intérêts dans l'exercice de leur mandat. Dans le cas de programmes dits professionnels, l'établissement encourage la participation d'un expert provenant de la communauté des affaires.

La politique prévoit également qu'au moins un des experts provienne d'un établissement à l'extérieur du Québec et qu'au moins un des deux possède une connaissance du contexte de l'éducation au Québec. Les experts doivent également être en mesure de situer le programme évalué sur le plan régional, national et international.

Le Comité d'évaluation périodique participe à la constitution d'une liste d'experts externes susceptibles d'être invités à visiter l'établissement dans le cadre de l'évaluation périodique. Les experts externes sont sélectionnés conjointement par la Direction de l'École, la Direction adjointe, la Direction des programmes et la Direction de la recherche.

Le Secrétariat des évaluations périodiques, qui relève de la Direction adjointe, gère quant à lui la liste des experts susceptibles de participer à une évaluation, recrute les experts et organise leur visite en s'assurant de la disponibilité des personnes impliquées.

Les experts externes reçoivent à l'avance le rapport d'autoévaluation. La politique prévoit que lors de leur visite d'une journée, ils rencontrent au besoin les membres

[2] Nous reviendrons sur ce point ultérieurement, à la section 2.2.

désignés de la Direction de l'École, diverses personnes concernées par le programme évalué dont des professeurs et des représentants des associations étudiantes.

Au terme de leur visite, les experts rédigent un avis individuel portant un jugement sur la qualité et la pertinence du programme évalué et sur la qualité de l'autoévaluation et ils formulent des recommandations pertinentes.

LE COMITÉ INSTITUTIONNEL

Le Comité institutionnel d'évaluation périodique des programmes (CIEP), comité de «sages» ad hoc, est composé de deux ou de trois professeurs de l'École choisis en fonction de leur expérience, de leur objectivité et de leur distance critique par rapport au programme évalué. Les professeurs retraités qui siègent au CIEP doivent être retraités depuis moins de cinq ans. Les membres du Comité sont nommés par la Direction de l'École qui doit s'assurer qu'ils ne sont pas en situation de conflit d'intérêts ou en apparence de conflit d'intérêts. La Direction adjointe participe également à la sélection des membres du CIEP.

Le mandat du Comité institutionnel consiste à rédiger le rapport final d'évaluation du programme, en fonction du rapport d'autoévaluation du CEP et des avis des experts externes. Il doit concilier les opinions divergentes, rendre compte de son appréciation de la qualité et de la pertinence du programme et des évaluations effectuées par le CEP et les experts externe, ainsi que proposer des recommandations sous forme de plan d'action. Il dépose son rapport à la Direction de l'École.

La Direction de l'École doit faire entériner le rapport final d'évaluation périodique par le Conseil pédagogique, proposer un plan d'action en réponse aux recommandations qui y sont formulées et s'assurer que les ressources humaines, matérielles et financières soient déployées pour leur mise en œuvre.

LE SUIVI

Une fois le plan d'action présenté au Conseil pédagogique, la Direction de l'École l'approuve et détermine les échéanciers de mise en œuvre. La responsabilité de la mise en œuvre du plan d'action relève de la direction du programme concernée par l'évaluation. Le Secrétariat des évaluations périodiques est pour sa part chargé du suivi des étapes et de la transmission des documents entre les instances. Au terme de l'opération, un bilan de la mise en œuvre du plan d'action est effectué par la direction du programme.

LA DIFFUSION DES RÉSULTATS

La politique institutionnelle stipule notamment que la synthèse des résultats des évaluations est susceptible d'être diffusée et la responsabilité de cette diffusion revient au Secrétariat des évaluations périodiques, avec la collaboration de la Direction des communications et sous la supervision de la Direction de l'École.

La synthèse des résultats doit comprendre des renseignements de base sur le programme d'études, une brève description du processus d'évaluation, le calendrier des travaux, les principales conclusions et recommandations du Comité

institutionnel, ainsi que les mesures de suivi adoptées dans le plan d'action. La synthèse est diffusée à l'interne et à l'externe par les journaux universitaires, le site Web de l'établissement ou tout autre moyen de communication.

1.2 LES CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

La politique de HEC Montréal est fondée sur les critères suivants, qui sont prévus dans la **Politique** cadre de la CREPUQ, auxquels s'ajoutent des critères spécifiques à l'établissement :

1) clarté et validité des objectifs de formation du programme ;
2) conformité des objectifs à la mission et au développement de HEC Montréal, notamment au caractère international de l'École ;
3) adéquation des conditions d'admission par rapport aux objectifs de formation ;
4) adéquation de la structure du programme par rapport aux objectifs de formation ;
5) cohérence entre les contenus des activités de formation et le développement du champ disciplinaire ;
6) adéquation des stratégies d'enseignement et d'évaluation des apprentissages par rapport aux objectifs du programme ;
7) adéquation des ressources humaines, incluant les chargés de cours, par rapport à la formation visée, en tenant compte des ressources professorales requises pour l'encadrement des étudiants et, dans le cas des programmes d'études de cycles supérieurs, pour constituer une masse critique en recherche ;
8) adéquation des ressources matérielles et financières par rapport aux objectifs du programme ;
9) pertinence du programme – sur les plans institutionnel, interuniversitaire et social ;
10) Adéquation des compétences individuelles par rapport aux objectifs du programme :
    a. préparation à l'analyse et à l'action ;
    b. insertion dans le milieu des affaires ;
    c. intégration de l'utilisation des technologies de l'information.

La politique institutionnelle indique que les indicateurs liés à ces critères d'évaluation sont explicités dans les documents d'application de la politique.

2. OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

2.1 LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE

La Commission note avec satisfaction que, depuis la parution du premier rapport de vérification de HEC Montréal, en février 1999, l'établissement a ajusté ses façons de faire aux exigences de la **Politique** de la CREPUQ.

De façon générale, la politique de l'École est tout à fait conforme à la **Politique**. La Commission formule néanmoins quelques observations visant à améliorer la politique d'évaluation périodique des programmes.

La politique institutionnelle prévoit la participation d'un étudiant et d'un diplômé pour la rédaction du rapport d'autoévaluation, laissant ainsi entendre que ceux-ci agissent à titre de simples rédacteurs du rapport d'autoévaluation. Or, à la lumière des renseignements recueillis dans le cadre de la visite, la Commission a pu vérifier que l'étudiante et le diplômé rencontrés ont participé pleinement aux travaux du Comité d'évaluation périodique (CEP) et que c'est la volonté de l'École. La Commission croit qu'il conviendrait que le texte de la politique institutionnelle soit corrigé, de manière à bien refléter la participation de l'étudiant et du diplômé au sein du CEP.

En ce qui concerne la consultation de diverses personnes par les experts externes, la politique institutionnelle prévoit que lors de leur visite à l'établissement, les experts rencontrent «au besoin» les membres désignés de la Direction de l'École, diverses personnes concernées par le programme évalué dont des professeurs et des représentants des associations étudiantes. À cet égard, la Commission est d'avis qu'il conviendrait de préciser le libellé de la politique pour indiquer, conformément aux renseignements recueillis lors de la visite, que les experts externes doivent toujours rencontrer les personnes concernées par le programme évalué, mais qu'au besoin, ils peuvent demander de rencontrer spécifiquement certains groupes.

Pour ce qui est de la diffusion des résultats de l'évaluation périodique, la politique de HEC Montréal stipule notamment que la synthèse des résultats des évaluations est susceptible d'être diffusée. La Commission considère qu'il y aurait lieu de modifier cet énoncé relatif à la diffusion des résultats en retirant l'expression «susceptible d'être diffusée», étant donné que la politique institutionnelle exige, conformément aux dispositions de la **Politique**, la diffusion interne et externe des résultats de l'évaluation périodique.

2.2 LA MISE EN APPLICATION DU PROCESSUS

La Commission a vérifié la mise en application de la politique institutionnelle en examinant le contenu d'un dossier, soit celui du programme de MBA. Elle a également rencontré diverses personnes qui avaient participé à cette évaluation ou qui en étaient responsables.

La Commission note avec satisfaction que HEC Montréal compte évaluer tous ses programmes de grade, de même que ses programmes courts (certificats et D.E.S.S.). Elle remarque de plus l'engagement indéniable des personnes rencontrées dans le processus d'évaluation périodique. Force est de constater que la direction de l'établissement et les responsables du programme ont été en mesure de bien intégrer les différentes opérations relatives à l'évaluation périodique en les distinguant bien de celles consacrées à l'agrément.

À partir de l'étude qu'elle a faite du dossier d'évaluation et des renseignements recueillis au cours de la visite, la Commission signale toutefois quelques points qui mériteraient une attention particulière en vue d'améliorer la mise en application du processus.

Étape préliminaire

La Commission trouve intéressant que la Direction de l'École et le Comité de direction, avec la collaboration du Conseil pédagogique, soient responsables de la définition des questions d'orientation, dans le cadre d'une étape préliminaire au processus d'évaluation périodique des programmes. Toutefois, la Commission n'a pas trouvé trace de cette étape préliminaire dans le rapport d'autoévaluation qui lui a été soumis. Elle invite donc l'établissement à s'assurer que les questions formulées par la Direction en début de processus soient explicitement prises en considération par le Comité d'évaluation périodique (CEP).

Consultation de diverses catégories de personnes concernées par le programme évalué

La Commission a remarqué que le rapport d'autoévaluation proposé ne comportait ni données statistiques ni indications méthodologiques sur la consultation menée auprès des différentes catégories de personnes concernées par le programme évalué, mais seulement des résultats. La Commission peut comprendre que, dans le cas du dossier examiné, les agréments avaient déjà fourni beaucoup de matériel utile, ce qui rendait moins nécessaire la production de données nouvelles. Toutefois, dans la mesure où l'évaluation d'autres programmes pourrait requérir de nouvelles données, la Commission invite l'établissement à procéder aux consultations nécessaires dans le cadre des évaluations périodiques, afin de recueillir un point de vue représentatif des divers groupes sur la pertinence et la qualité du programme évalué.

Commentaires du CEP sur les avis des experts externes

La politique institutionnelle prévoit que le Comité d'évaluation périodique (CEP) a la responsabilité de commenter les observations et les recommandations des experts externes, de formuler ses propres recommandations et de soumettre son rapport au Comité institutionnel d'évaluation périodique des programmes (CIEP). Or, à la lumière des documents fournis dans le dossier d'évaluation et des

renseignements obtenus lors de la visite de l'établissement, la Commission a remarqué que le CEP n'a pas eu l'occasion de commenter les observations et les recommandations des experts externes.

Tout en soulignant que, dans le cas du programme évalué, le contenu des rapports des experts externes ne semble pas avoir posé problème, la Commission tient à noter que les commentaires du CEP sur les avis des experts externes pourraient éviter, par exemple dans le cadre d'une prochaine évaluation, une compréhension erronée de la part des experts externes sur certains aspects du programme. C'est pourquoi la Commission estime qu'il serait nécessaire, tel que le prévoit la politique institutionnelle, que le Comité d'évaluation périodique puisse commenter à l'intention du CIEP les avis des experts externes.

Comité institutionnel

La politique de HEC Montréal exige que le Comité institutionnel d'évaluation périodique des programmes (CIEP), un comité de «sages» ad hoc, soit composé de deux ou de trois professeurs de l'École choisis notamment en fonction de leur expérience et de leur objectivité face au programme évalué.

Quoique le recours à deux professeurs dans le cadre de l'évaluation périodique du MBA n'ait soulevé aucune difficulté, la Commission invite HEC Montréal à réfléchir, à l'occasion des prochaines évaluations périodiques, à la possibilité que le CIEP, comité des sages, soit composé de trois membres. La Commission estime que cela pourrait être pertinent dans le cas d'un dossier d'évaluation où il est possible qu'un arbitrage soit requis.

RECOMMANDATIONS

Sans limiter la portée des commentaires et des avis formulés précédemment, la Commission en retient deux à titre de recommandations. Celles-ci sont formulées dans la continuité du dialogue qui s'est établi avec HEC Montréal à l'occasion des travaux de la Commission et dans la perspective de l'enrichissement de son processus d'évaluation périodique des programmes.

En ce qui a trait à la politique institutionnelle, la Commission recommande à HEC Montréal:

- de procéder à la révision des libellés de certains articles de sa politique, conformément aux remarques présentées dans la section 2.1, afin de les rendre plus clairs, soit les articles concernant 1) le rôle de l'étudiant et du diplômé, membres du Comité d'évaluation périodique, 2) le choix des personnes que les experts externes peuvent rencontrer lors de leur visite à l'établissement, et 3) la nécessité d'une diffusion des résultats de l'évaluation périodique.

En ce qui a trait aux pratiques d'évaluation, la Commission recommande à HEC Montréal:

- de s'assurer que le Comité d'évaluation périodique (CEP), tel que le prévoit la politique institutionnelle, commente à l'intention du Comité institutionnel d'évaluation périodique des programmes (CIEP) les avis des experts externes.

CONCLUSION

La Commission a vérifié la politique de HEC Montréal, intitulée *Politique d'évaluation périodique des programmes d'enseignement*, qui a été adoptée par le Conseil pédagogique de l'École en novembre 2005. Elle considère que la politique est tout à fait conforme au but et aux critères définis dans la **Politique** de la CREPUQ.

La Commission a également vérifié les pratiques institutionnelles d'évaluation périodique des programmes sur la base du dossier d'évaluation qui a été mis à sa disposition, et elle a signalé certains points qui mériteraient une attention particulière lors de la prochaine révision.

La Commission souhaite remercier monsieur Michel Patry, directeur de HEC Montréal, madame Ruth Dupré, directrice des programmes, ainsi que monsieur Alain d'Astous, directeur adjoint, corps professoral et planification stratégique, pour leur accueil chaleureux lors du passage de ses membres à l'établissement. La Commission tient également à remercier particulièrement monsieur Stéphane Turcotte, analyste à la recherche institutionnelle pour l'excellente collaboration apportée au déroulement de ses travaux et pour l'aide à l'organisation de cette visite. Enfin, elle remercie aussi pour sa collaboration madame Annie Simard, analyste à la recherche institutionnelle.

ANNEXE I MEMBRES DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Monsieur Vincent Lemieux, président

Monsieur John F. Harrod

Madame Louise Milot

Monsieur André Normandeau

Madame Gisèle Painchaud

Anciens membres

Monsieur Gilles Boulet	(1995 à 1997)
Madame Denyse L. Dagenais	(1999 à 2006)
Madame Thérèse Gouin-Décarie	(1991 à 1999)
Monsieur Claude Hamel	(1998 à 2004)
Monsieur Norman Henchey	(1999 à 2005)
Monsieur Maurice L'Abbé	(1991 à 1999)
Monsieur Marcel Lauzon	(1991 à 1995)
Monsieur Yves Martin	(1991 à 1995)
Monsieur Pierre Potvin	(1995 à 2001)
Monsieur Edward J. Stansbury	(1991 à 1999)
Monsieur Jean-Pierre Wallot	(1999 à 2006)

ANNEXE II LISTE DES PRINCIPAUX DOCUMENTS CONSULTÉS

Politique d'évaluation périodique des programmes d'enseignement, adoptée par le Conseil pédagogique de HEC Montréal, novembre 2005.

Guide d'application de la politique d'évaluation périodique des programmes d'enseignement, 15 décembre 2006.

Dossier d'évaluation périodique du programme de MBA, HEC Montréal, décembre 2007.

L'évaluation périodique à l'École des Hautes études commerciales, Rapport de la Commission de vérification de l'évaluation des programmes, février 1999.

ANNEXE III DÉROULEMENT DE LA VISITE DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES À HEC MONTRÉAL

Le mardi 22 janvier 2008
Salle du Conseil

13 h **Rencontre avec la direction de l'établissement**
Michel Patry, directeur de l'École
Ruth Dupré, directrice des programmes
Alain d'Astous, directeur adjoint, corps professoral et planification stratégique
Stéphane Turcotte, analyste, recherche institutionnelle

13 h 45 **Rencontre avec les membres du Comité d'évaluation périodique (CEP) du programme de MBA**
Jean Talbot, directeur du programme de MBA
Jean Boivin, professeur d'économie
Johanne Brunet, professeure de marketing
Annie Simard, analyste, recherche institutionnelle

14 h 30 à 14 h 45 Pause

14 h 45 **Rencontre avec l'étudiant et le diplômé membres du Comité d'évaluation périodique du programme de MBA**
Kim Valcourt, étudiante du programme de MBA 2007
G. Bartolom Kasowski, diplômé du programme de MBA 2005

15 h 15 **Rencontre avec les membres du Comité institutionnel d'évaluation périodique des programmes (CIEP)**
Christiane Demers, professeur titulaire de management et stratégie
Yvan Stringer, professeur d'économie retraité depuis septembre 2005

16 h **Séance de travail de la Commission**

16 h 30 **Rencontre avec la direction de l'établissement**
Michel Patry, directeur de l'École
Ruth Dupré, directrice des programmes
Alain d'Astous, directeur adjoint, corps professoral et planification stratégique
Jean Talbot, directeur du programme de MBA
Stéphane Turcotte, analyste, recherche institutionnelle

ANNEXE IV LISTE DES RAPPORTS PRODUITS PAR LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES DEPUIS 2001

Établissement concerné	**Dossiers examinés**[3]
Université de Montréal (janvier 2002)	Rapport d'évaluation du département de philosophie Rapport d'évaluation du département de mathématiques et statistique Rapport d'évaluation de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information
Université Laval (avril 2002)	Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en architecture Rapport d'évaluation des programmes de maîtrise et de doctorat en sciences géomatiques Rapport d'évaluation des programmes de premier, deuxième et troisième cycles en sociologie
Université Bishop's (février 2003)	Rapport d'évaluation du département d'histoire Rapport d'évaluation du département de physique
Université Concordia (mars 2003)	Rapport d'évaluation de l'École Mel Oppenheim en cinéma Rapport d'évaluation du département de psychologie Rapport d'évaluation du département des sciences de l'exercice
Université du Québec à Rimouski (septembre 2003)	Rapport d'évaluation des programmes de premier cycle en lettres Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en géographie Rapport d'évaluation du programme de maîtrise en océanographie
Université du Québec à Chicoutimi (décembre 2003)	Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en biologie Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en sciences comptables Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en travail social

[3] Dans le cas d'une unité d'enseignement et de recherche, d'un centre d'études ou d'une École, la Commission examine les modalités d'évaluation de tous les programmes qui font partie du dossier soumis.

Établissement concerné	**Dossiers examinés**
Institut national de la recherche scientifique (avril 2004)	Rapport d'évaluation des programmes de maîtrise et de doctorat en sciences de l'eau du Centre INRS-ETE (eau, terre, environnement)
Université de Sherbrooke (juillet 2004)	Rapport d'évaluation des programmes de la maîtrise et du doctorat en radiobiologie Rapport d'évaluation du programme de la maîtrise en gérontologie Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en droit
Université du Québec en Outaouais (décembre 2004)	Rapport d'évaluation du programme de la maîtrise en éducation Rapport d'évaluation du programme de la maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en informatique
Université du Québec à Montréal (avril 2005)	Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en enseignement secondaire Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en sociologie Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en géographie
Université du Québec à Trois-Rivières (octobre 2005)	Rapport d'évaluation des programmes de maîtrise et de doctorat en biophysique et biologie cellulaires Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en histoire Rapport d'évaluation du programme de doctorat de premier cycle en chiropratique
École de technologie supérieure (février 2006)	Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en génie de la construction Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en génie de la production automatisée
École nationale d'administration publique (septembre 2006)	Rapport d'évaluation du programme de maîtrise en administration publique, option pour analystes Rapport d'évaluation du programme de doctorat en administration publique
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (décembre 2006)	Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en travail social Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en psychoéducation Rapport d'évaluation du programme de maîtrise réseau en gestion de projet
Université McGill (juillet 2007)	Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en sciences de l'agriculture Rapport d'évaluation du programme de maîtrise en chirurgie buccale et maxillofaciale Rapport d'évaluation des programmes en génie chimique (tous les niveaux)

Établissement concerné	**Dossiers examinés**
Télé-université (novembre 2007)	Rapport d'évaluation des programmes de certificat et de baccalauréat en administration Rapport d'évaluation du programme de certificat en sciences de l'environnement
HEC Montréal (avril 2008)	Rapport d'évaluation du programme de MBA